

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 septembre 2023	N° 2023-466

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 16h
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 15h
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 29 septembre 2023	Délibération
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	N° 2023-466

RER Métropolitain - Convention de financement des renforts d'offre du RER mis en place à compter du service annuel 2023 - Décision - Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La nouvelle feuille de route du RER (Réseau express régional) Métropolitain récemment adoptée par la Métropole a de nouveau confirmé les ambitions initiales du projet en termes de niveau de service cible à horizon 2028 : la circulation d'un train RER toutes les demi-heures sur toute la journée sur les lignes Libourne↔Arcachon, Saint-Mariens↔Langon et Bordeaux/Pessac↔Macau, et avec une amplitude de service élargie.

La volonté partagée de l'ensemble des partenaires est d'atteindre cet objectif par paliers successifs, avec une montée en charge progressive et réaliste, prenant en compte la nécessaire évolution de l'infrastructure ferroviaire et du parc de matériel roulant qui se fera elle aussi de manière échelonnée dans le temps.

Les deux premiers paliers de renforts de circulations qui ont lancé la dynamique sont intervenus en 2021 et 2022, pour 96 trains supplémentaires par semaine, réparties du lundi au vendredi. La mise en place de ces renforts a donné lieu au vote et à la signature de deux conventions de cofinancement entre la Métropole et la Région pour un partage à égalité des coûts nets d'exploitation associés (charges déduites des recettes).

Pour l'année 2023, un nouveau palier de renforts supplémentaires a été mis en place depuis la mi-décembre 2022, en semaine du lundi au vendredi :

- Ligne Bordeaux↔Langon : + 2 trains/jours, soit 34 trains/jours au total,
- Ligne Bordeaux↔Saint-Mariens : + 6 trains/jours, soit 28 trains/jours au total.

Cela représente 40 nouveaux trains par semaine, s'additionnant aux 96 trains/semaine supplémentaires des renforts cumulés de 2021 et 2022. Les autres lignes du RER n'ont pas été renforcées en 2023 en raison d'étapes restant à franchir dans l'amélioration des infrastructures, ou dans l'adaptation des moyens de production (gestion des gares, recrutement d'agents roulants, du matériel roulant, de la maintenance en ligne...).

Ainsi, le total des renforts amenés par le RER Métropolitain s'établit déjà à 136 trains/semaine, soit entre 27 et 28 trains/jours du lundi au vendredi.

Comme cela a été mis en place pour les deux premiers paliers de renforts engagé en 2021 et 2022, le financement de ce troisième palier de renforts de circulation de 2023 fait l'objet d'un conventionnement entre la Métropole et la Région pour un partage à égalité des coûts nets d'exploitation.

Ce conventionnement prend la forme d'un avenant à la convention pluriannuelle signée et adoptée lors des renforts créés pour 2022. La convention amendée est annexée à la présente délibération. Cet amendement permet d'intégrer les modalités financières des renforts de 2023.

Ce conventionnement reste pluriannuel, afin de couvrir le financement du second et du troisième paliers jusqu'en 2024.

Pour le palier de renfort intégré en 2023 de +40 nouveaux trains par semaine, le coût est estimé à 1 098 771€ HT la première année (conditions économiques de 2022), actualisé d'année en année. Bordeaux Métropole participera annuellement au financement à hauteur de 50 %, soit 560 998,98 € HT (conditions économiques de 2022) la première année. L'autre moitié du financement sera supportée par la Région Nouvelle Aquitaine. En intégrant les coûts des deux premiers paliers de 2021 et 2022, et celui de 2023, la participation de la Métropole aux coûts d'exploitation du RER Métropolitain se monte à environ 2,3 M€/an. Le détail et les modalités de la participation de Bordeaux Métropole sont décrits dans la convention fournie en annexe. Le montant définitif de la contribution de Bordeaux Métropole pour chaque année sera établi au plus tard le 30 avril de l'année suivante par la Région Nouvelle Aquitaine. Une révision du montant de la participation annuelle de Bordeaux Métropole sera opérée, pour tenir compte d'ajustements prévus dans la convention de service ferroviaire régional signée entre la Région et la SNCF Voyageurs ainsi qu'en termes de fréquentation sur les lignes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5217-2,

VU les dispositions du livre IV partie II du Code de la commande publique relative aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le projet de développement d'un Réseau Express Régional métropolitain,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le schéma métropolitain des mobilités,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2021-695 du 25 novembre 2021 adoptant la convention de financement du palier de renforts du RER Métropolitain prévus au service annuel 2021,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2022-289 du 20 mai 2022 adoptant le financement des renforts de circulation RER Métropolitain prévus au Service Annuel 2022 et la convention cadre de financement des renforts de circulation du RER Métropolitain

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2023-171 du 31 mars 2023 adoptant la mise à jour de la feuille de route du Réseau Express Régional métropolitain,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de la mise en place de nouveaux renforts de circulation à partir de 2023 sur les lignes du RER Métropolitain, et d'intégrer ces renforts à la convention cadre signée en 2022,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la participation financière de Bordeaux Métropole au troisième palier de renforts de circulation sur les lignes du RER Métropolitain tel que décrit dans le rapport,

Article 2 : d'autoriser le Président à signer la convention de financement correspondante,

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal chapitre 65, article 65732, sous fonction 852 pour l'exercice 2023 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur MAURIN, Madame ANFRAY, Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur MORETTI, Monsieur TRIJOLET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2023	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2023	la Vice-présidente,
	Madame Claude MELLIER